



LOI TRAVAIL 31 MARS ET APRES AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Le 9 mars plus de 20000 manifestants étaient dans les rues de Loire-Atlantique pour exiger le retrait du projet de loi Travail. Le 17 mars, ce sont plus de 7000 jeunes qui ont battu le pavé à Nantes et Saint-Nazaire, aux côtés de salarié-e-s. Le 24 mars nous étions plus de 9000. Le gouvernement a déjà un peu reculé, nous pouvons gagner le retrait. Amplifions la mobilisation par la grève et les manifestations !



DÉCLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Retrait du projet de Loi Travail !

La loi dite El Khomri prolonge l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013, la loi fourre-tout Macron de 2015. Mais elle va plus loin encore. Elle veut balayer cent ans d'Histoire du Droit du Travail. Cent dix ans de luttes depuis le drame des 1 099 mineurs de Courrières (Pas de Calais) qui a motivé la création du Code du Travail. Aujourd'hui, le choix du gouvernement vise à conformer le salariat au « marché du travail ». Il inverse notre modèle social en asservissant les salariés à la concurrence au lieu de lui faire rempart. Ce projet de loi, inspiré du « patron » allemand, est conçu pour licencier plus facilement, augmenter le temps de travail, diminuer les salaires. Il renverse la philosophie politique. Il sécurise les patrons, précarise le salariat. Avec des taux avoisinant 25% de chômeurs, les jeunes sont les premières victimes d'une précarité qui ne trouvera aucune réponse avec des conditions de stage encore dégradées, des salaires compressés. On vaut mieux que ça ! Ce « modèle » nous n'en voulons pas !

Ce projet de loi a été voulu et écrit pour le patronat, par le patronat. C'est une trahison qui ne peut que nourrir toujours plus la désespérance sociale, alimenter les idéologies de haine. Ce gouvernement fait le lit du pire à venir. Nous, syndicats de salariés et de jeunes engagés dans l'action pour le retrait de ce projet réactionnaire, nous affirmons qu'un mouvement social puissant s'impose pour reprendre confiance, reprendre espoir et battre par nos mobilisations ceux qui incarnent non pas le progrès mais la régression, de déchéance en déchéance.

LIEN PROPOSITIONS CGT:

<http://lacgt44.fr/spip.php?article934>

Jeudi 31 mars
Grèves et Manifestations
à 10 h 30

NANTES - Place du Commerce
ST-NAZAIRE - Place de l'Amérique Latine
ANCENIS - Station Esso RD 723
CHATEAUBRIANT - Théâtre de Verre

De nombreux appels à la grève sont d'ores et déjà annoncés dans les entreprises et les services publics de Loire-Atlantique, comme partout en France. Sans aucun doute, ce 31 mars connaîtra une énorme mobilisation. Et si cela ne suffit pas pour obtenir le retrait du projet de loi, la CGT ne posera pas l'arme au pied : nous recommencerons et amplifierons. Les vacances scolaires n'arrêteront pas notre détermination à combattre une loi qui représente un recul social sans précédent !



RETIRE Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	RETIRE La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint e, ...) n'est plus garantie par la loi	RETIRE La durée maximale de travail de nuit augmentée	RETIRE Un recours facilité au temps partiel	RETIRE Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié
MODIFIE Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées	MODIFIE Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu	MODIFIE Modulation du temps de travail sur... 3 ans !	MODIFIE En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire	Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées
Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques	Une mesure peut être imposée par référendum contre 70% des syndicats représentatifs	La durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un-e proche n'est plus garantie par la loi	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	La durée du congé pour catastrophe naturelle n'est plus garantie par la loi
Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées	Le contrat de professionnalisation ne sera plus forcément qualifiant	Les Négociations annuelles sur les salaires pourront être organisées tous les 3 ans	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail	La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise
Temps partiel : des heures complémentaires moins payées	Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels			

EN SAVOIR PLUS :

<http://www.ugict.cgt.fr/ugict/tracts/mars2016>



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr



*Se rassembler est une force,
adhérez à la CGT*

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

Bulletin à renvoyer à la cgt.



A découper suivant les pointillés

Union Locale NANTES

Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE

16, rue Monnier - 44400 REZÉ
Tél. : 02 40 84 34 89
ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE

Place des 12 Femmes en Colère
44220 COUÉRON - Tél. : 02 40 86 21 43
ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU

Impasse de la Hache
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 30 32 45 -
Fax : 02 51 13 59 44
contact@cgt-ul-carquefou.fr

Union Locale ST-HERBLAIN

42, rue de la Dutée
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT

1, rue de la Gare
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. : 02 40 81 04 82
unionlocale-cgt@orange.fr

Union Locale ANCENIS

Espace Corail
30, rue Francis Robert
44150 ANCENIS
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE

Maison des Syndicats
4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN

1, chemin de la Prée
44130 BLAIN
02 40 87 07 12
ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF

2 rue Pronzat
44560 PAIMBOEUF
Tél. 09 60 42 20 78
Fax 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON

1, rue des Filatures
44190 CLISSON
Tél. : 02 28 01 84 41 - 06 40 21 71 39
unionlocalecgtclisson@orange.fr